

Accord professionnel
SECTEUR ALIMENTAIRE

ADHÉSION PAR LETTRE DU 11 DÉCEMBRE 2017
DE LA CNPBF À L'ACCORD MULTIBRANCHES DU 1^{ER} JUILLET 2016
RELATIF À LA CRÉATION D'UNE INSTANCE DE COORDINATION
DES CPNEFP DE BRANCHE ET INTERBRANCHES
NOR : ASET1850014M

Paris, le 11 décembre 2017.

*La confédération nationale de la boulangerie et boulangerie-pâtisserie française (CNPBF),
27, avenue d'Eylau, 75782 Paris Cedex 16, à la direction générale du travail, service de dépôt
des accords, bureau RT 2, 39-42, quai André-Citroën, 75902 Paris Cedex 15*

Madame, Monsieur, le chef de service de dépôts des accords,

Je vous confirme, par le présent courrier, l'adhésion de la confédération nationale de la boulangerie et boulangerie-pâtisserie française à l'accord multibranches du 1^{er} juillet 2016 relatif à la création d'une instance de coordination des CPNEFP de branches et interbranches dans le secteur alimentaire.

Nous vous avons déjà fait part de cette adhésion dans un courrier électronique de ce jour envoyé à depot.accord@travail.gouv.fr, mentionnant en pièces jointes, une copie de l'ensemble des courriers adressés aux organisations représentatives des employeurs et des salariés, signataires de l'accord concerné ainsi que les accusés de réception concernés.

Je joins à nouveau, à ce courrier simple, une copie de l'ensemble des courriers adressés aux organisations représentatives des employeurs et des salariés, signataires de l'accord concerné ainsi que des accusés de réception concernés.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, le chef de service, mes salutations distinguées.

Le président.